



17ème législature

Question N° : 1018	De Mme Laure Lavalette (Rassemblement National - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et accès aux soins		Ministère attributaire > Santé et accès aux soins
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Santé mentale périnatale en France	Analyse > Santé mentale périnatale en France.
Question publiée au JO le : 15/10/2024		

Texte de la question

Mme Laure Lavalette interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la prise en charge de la santé mentale périnatale en France. Une tribune portant sur cette thématique cruciale de santé publique, publiée dans les colonnes du quotidien « Le Monde » en date du 8 octobre 2024, a recueilli les signatures d'un *consortium* de praticiens et d'universitaires. Parmi les signataires figurent d'éminents spécialistes de la santé mentale, notamment des psychiatres et pédopsychiatres, ainsi que des sages-femmes, des chercheurs, des écrivains et des membres du corps professoral. Selon un rapport de Santé publique France publié en septembre 2023, les troubles psychiques périnataux constituent la principale complication périnatale dans le pays. L'ampleur du phénomène se manifeste à travers des statistiques particulièrement éloquentes : deux mois après l'accouchement, une femme sur quatre présente des symptômes d'anxiété importants, une sur six souffre de dépression *post-partum* et, plus alarmant encore, une sur vingt évoque des idéations suicidaires. Ces situations ont des répercussions considérables, tant sur le plan familial qu'économique. Les études démontrent qu'un premier épisode dépressif périnatal augmente de 50 % le risque de récurrence dépressive. Plus préoccupant encore, ces répercussions s'inscrivent dans une dimension transgénérationnelle : les filles dont la mère a connu une dépression *post-partum* présentent elles-mêmes un risque accru de troubles émotionnels et psychiques après leur propre accouchement, perpétuant ainsi un cycle intergénérationnel préoccupant. Par ailleurs, si des avancées ont été réalisées depuis la crise de la covid-19, notamment avec la mise en place d'un entretien postnatal précoce obligatoire et l'allongement du congé paternité, ces mesures demeurent insuffisantes face à l'ampleur du problème. L'impératif de déstigmatisation de ces troubles, conjugué à la nécessité d'une formation approfondie des acteurs professionnels - tout particulièrement au sein des services de ressources humaines quant à la délicate question de la réinsertion professionnelle post-maternité - constituent des axes stratégiques dont l'importance ne saurait être minimisée. L'incapacité fréquente des mères affectées à maintenir une activité professionnelle stable engendre une précarisation progressive de leur situation financière, notamment dans un contexte d'inflation. La dépression *post-partum* et les autres troubles psychologiques périnataux frappent avec une acuité particulière les mères confrontées à l'isolement social. L'absence de ressources financières suffisantes entrave l'accès aux suivis thérapeutiques, tandis que la saturation des services publics de santé mentale allonge dangereusement les délais de prise en charge. Les services de protection maternelle infantile, jadis fleurons de la prévention psychosociale, se trouvent aujourd'hui exsangues, leurs moyens dilués face à l'ampleur croissante des besoins, leurs fonctions premières dévoyées. Les professionnels peinent à déployer leurs compétences dans un contexte où l'urgence quotidienne supplante trop souvent l'accompagnement au long cours. Elle lui demande donc quelles actions concrètes seront entreprises pour renforcer la prise en charge de la santé mentale périnatale et accompagner les familles confrontées à ces difficultés.